

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 14 avril 2009, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques.

ÉTAIENT aussi présents : Madame la conseillère Margaret C. Carey, messieurs les conseillers André Renaud, Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

ÉTAIENT également présentes : Messieurs Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie et directeur général adjoint par intérim, et Jean-François Grandmaître, directeur du service des Travaux publics.

ÉTAIT absent : Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière « absence motivée ».

AVIS DE CONVOCATIONS

Le 9 avril 2009

AVIS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Report de la session du Conseil municipal du 7 avril 2009

Monsieur le Maire,
Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions du Code municipal, article 156, je donne avis de la convocation du report de la session régulière du Conseil municipal du 7 avril 2009 au 14 avril 2009, à 20 h.

À cet effet, nous joignons, à la présente, l'ordre du jour ainsi que les documents inhérents à la session spéciale du Conseil municipal du 14 avril 2009.

Par conséquent, auriez-vous l'amabilité de rapporter vos documents du 7 avril 2009 pour ladite session spéciale devant avoir lieu le 14 avril 2009.

J'espère le tout à votre entière satisfaction et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, Madame la conseillère, Messieurs les conseillers, mes salutations distinguées.

La Secrétaire-trésorière et
Directrice générale,

Patricia Fillet

PF/mc

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

**09-04-091 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 AVRIL 2009**

**PROPOSÉ PAR SON HONNEUR LE MAIRE SUPPLÉANT LUC ST-JACQUES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée,
demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**09-04-092 POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION RÉGULIÈRE DU 17 MARS 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session régulière du 17 mars 2009, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

**Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée,
demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

**09-04-093 POUR ACCEPTER UN SOUMISSIONNAIRE –
REPLACEMENT DE LA TRANSMISSION
DE LA NIVELEUSE 25N95 – STRONGCO
EQUIPMENT**

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la niveleuse est endommagée et que son utilisation n'est pas possible;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont fait connaître leur prix suite aux demandes du Directeur du service des Travaux publics sur invitation :

09-04-093

Description	Soumissionnaire/Prix	Soumissionnaire/Prix	Soumissionnaire/Prix
	<i>Foster Equipment Ltd.</i>	<i>Wajax Industries</i>	<i>Strongco Equipment</i>
Pièces et main d'œuvre			
Transmission remanufacturée	28 500,00 \$	27 232,00 \$	23 778,88 \$
Installation (16 heures maximum)	650,00 \$	1 520,00 \$	1 440,00 \$
Total:	29 150,00 \$	28 752,00 \$	25 218,88 \$
Garantie	6 mois	3 mois	12 mois
Taux horaire	68,00 \$	95,00 \$	90,00 \$
Notes :	- Transmission remanufacturée non disponible actuellement		
	- Tous les prix excluent les taxes applicables.		

CONSIDÉRANT QUE l'état réel de la transmission n'était pas connu au moment d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition et que par conséquent, l'ampleur de la réparation ou la nécessité de remplacement de la transmission était inconnue;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des Travaux publics a fait connaître aux membres du Conseil ses recommandations suite à la réception des soumissions et qu'il considérait que la soumission de Strongco Equipment était la plus avantageuse pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le budget nécessaire au remplacement de la transmission est disponible.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du service des Travaux publics et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la soumission en provenance de la compagnie Strongco Equipment, sise au 4535, rue Louis B. Mayer, Laval (Québec), H7P 6B5 pour le remplacement de la niveleuse 25N95
- ✓ Décrète une dépense au montant de 28 465,81 \$ « taxes incluses » et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à effectuer les paiements

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-330-00-525	28 465,81 \$	Entretien et réparation – Infrastructures
54-134-91-000	1 260,94 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-094

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 09-003 –
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À
EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER AU
MONTANT DE 268 313,56 \$ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT
DE 506 208,01 \$ – SALAIRE DÉPÔTS DIRECTS 143 091,93 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 mars 2007, la résolution portant le numéro 07-03-080 adoptant le règlement portant le numéro 625-07, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 424-98, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, au Secrétaire-trésorier, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 625-07 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 625-07 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, le rapport comptable du mois de mars 2009, portant le numéro 09-003, totalisant une somme de 774 521,57 \$ concernant les comptes payés du fonds d'administration et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :
- ✓

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 10	37 476,95 \$
Paie no 11	32 233,30 \$
Paie no 12	45 998,35 \$
Paie no 13	27 383,33 \$
Total	143 091,93 \$

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à effectuer les paiements au montant de 268 313,56 \$

La Secrétaire-trésorière et Directrice générale a émis à cet effet, durant le mois mars 2009, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 917 613,50 \$.

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-095

**POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LA
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE
 GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL –
 HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU
 MONTANT DE 10 037,01 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2007, la résolution portant le numéro 07-12-401, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL, anciennement connue sous le nom de Legault, Roy (S.E.N.C.), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité et ce, pour les années 2008, 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir à la Secrétaire-trésorière et Directrice générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	TOTAL À CE JOUR
N/Réf.: Retainer V/Réf.: 8293-081	---	192,55 \$	9,63 \$	15,16 \$	217,34 \$	3 571,23 \$
N/Réf.: Règlement no 572-05 Carrière des Ruisseaux inc. - Projet Lesage V/Réf.: 8293-158	275,00 \$	31,25 \$	14,91 \$	23,49 \$	344,65 \$	18 622,66 \$
N/Réf.: Négoc- Convention collective V/Réf.: 8293-178	210,00 \$	2,85 \$	10,64 \$	16,76 \$	240,25 \$	37 453,31 \$
N/Réf.: André Langlois, Anne Gilbert, Marie-Claude Langlois et Annie Langlois V/Réf.: 8293-195	328,50 \$	101,21 \$	17,82 \$	28,06 \$	475,59 \$	16 952,46 \$
N/Réf.: 299, chemin St-Pierre Gérald Lalonde V/Réf.: 8293-217	562,50 \$	2,40 \$	28,25 \$	44,49 \$	637,64 \$	6 790,54 \$
N/Réf.: 804-1-19-1 Jean-Yves Sincennes V/Réf.: 8293-218	56,00 \$	1,80 \$	2,89 \$	4,56 \$	65,25 \$	11 117,35 \$
N/Réf.: 334, chemin de la Colonie Michel Gilles Fugère V/Réf.: 8293-222	862,50 \$	2,10 \$	43,24 \$	68,09 \$	975,93 \$	4 776,35 \$
N/Réf.: 321, chemin du Barrage Derek A. White V/Réf.: 8293-223	300,50 \$	857,55 \$	57,91 \$	91,20 \$	1 307,16 \$	11 783,37 \$
N/Réf.: 261, route Principale Garage Louis Caron V/Réf.: 8293-235	182,00 \$	279,75 \$	19,74 \$	31,09 \$	512,58 \$	609,06 \$
N/Réf.: 805-1-12-5 Gisèle Leblanc - CSST V/Réf.: 8293-242	2 394,00 \$	5,25 \$	119,96 \$	188,94 \$	2 708,15 \$	10 065,01 \$
N/Réf.: 1436 et 1440, route du Carrefour Diane Graham V/Réf.: 8293-244	434,50 \$	6,00 \$	22,03 \$	34,69 \$	497,22 \$	8 581,23 \$
N/Réf.: 805-1-12-5 Gisèle Leblanc V/Réf.: 8293-249	196,00 \$	2,10 \$	9,91 \$	15,61 \$	223,62 \$	1 177,70 \$

09-04-095

N/Réf. : Arbitrage d'un différend - Vacances et congés durant les absences pour maladie, congé mobile et sans solde V/Réf. : 8293-250	98,00 \$	1,35 \$	4,97 \$	7,83 \$	112,15 \$	635,50 \$
N/Réf. : 3, chemin du Belvédère Bruce Harold V/Réf. : 8293-251	140,00 \$	9,39 \$	7,47 \$	11,77 \$	168,63 \$	168,63 \$
N/Réf. : 55, rue de l'Olympe Guy Meunier V/Réf. : 8293-252	140,00 \$	9,24 \$	7,46 \$	11,75 \$	168,45 \$	168,45 \$
N/Réf. : 610, chemin Saint-Pierre Denis Gravel V/Réf. : 8293-253	140,00 \$	8,79 \$	7,44 \$	11,72 \$	167,95 \$	167,95 \$
N/Réf. : 10, chemin des Cœurs-Saignants André Renaud V/Réf. : 8293-254	154,00 \$	8,79 \$	8,14 \$	12,82 \$	183,75 \$	183,75 \$
N/Réf. : 24, chemin des Éperviers George Lavack V/Réf. : 8293-255	140,00 \$	8,79 \$	7,44 \$	11,72 \$	167,95 \$	167,95 \$
N/Réf. : 217, chemin du Fort Thérien / Charbonneau V/Réf. : 8293-256	70,00 \$	8,49 \$	3,92 \$	6,18 \$	88,59 \$	88,59 \$
N/Réf. : 1404, route du Carrefour Nadon / Parent V/Réf. : 8293-257	112,00 \$	9,24 \$	6,06 \$	9,54 \$	136,84 \$	136,84 \$
N/Réf. : 63, chemin du Pic-Bois Marc Lafrenière V/Réf. : 8293-258	140,00 \$	9,84 \$	7,49 \$	11,81 \$	169,14 \$	169,14 \$
N/Réf. : 340, chemin Dubois Jean-Royal Potvin V/Réf. : 8293-259	70,00 \$	9,24 \$	3,96 \$	6,23 \$	89,43 \$	89,43 \$
N/Réf. : 85, rue Mitchell 9154-2316 Québec Inc. V/Réf. : 8293-260	98,00 \$	9,24 \$	5,36 \$	8,44 \$	121,04 \$	121,04 \$
N/Réf. : 32, chemin des Alouettes Monette / Guérin V/Réf. : 8293-261	140,00 \$	9,24 \$	7,46 \$	11,75 \$	168,45 \$	168,45 \$
N/Réf. : 31, chemin du Rouge-Gorge Larry McCloskey V/Réf. : 8293-262	70,00 \$	9,09 \$	3,95 \$	6,22 \$	89,26 \$	89,26 \$
TOTAUX	7 313,50 \$	1 595,54 \$	438,05 \$	689,92 \$	10 037,01 \$	

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances par intérim et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une dépense au montant de 10 037,01 \$ et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL..

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-160-00-412	3 201,05 \$	Frais juridiques – Gestion du personnel
02-415-00-412	329,74 \$	Frais juridiques – Projet Lesage
02-610-00-412	4 909,85 \$	Frais juridiques – Urbanisme
02-190-00-412	1 158,32 \$	Frais juridiques – Administration
54-134-91-000	438,05 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-096

POUR AUTORISER SON HONNEUR LE MAIRE OU LE MAIRE SUPPLÉANT ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM À SIGNER LE CONTRAT DE SERVICE – GROUPE FINANCIER MAJOR INC. – CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ DE COURTAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts désire changer de Société de courtage afin de mieux bénéficier des économies sur le marché actuel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services de la Société de courtage « Groupe Financier Major inc. » pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que le Groupe soit son agent exclusif pour ses plans d'assurance collective.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur du service de Sécurité incendie et Directeur général adjoint par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, le contrat de service à intervenir avec la Société de courtage « Groupe Financier Major inc. » pour une période de deux (2) ans
- ✓ Remercie le Groupe Financier AGA inc. pour les services rendus au cours des dernières années

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-097

POUR DEMANDER À LOISIR SPORT OUTAOUAIS – SUBVENTION – PROGRAMME D'APPUI À L'OFFRE DE SERVICE DE LOISIR EN MILIEU RURAL – FORMATION DU PERSONNEL DE CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Outaouais offre un programme d'appui à l'offre de service de loisir en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs et de la Culture de la Municipalité de Val-des-Monts, en collaboration avec les services du Loisirs des municipalités de Cantley, Chelsea et de la Maison de jeunes « Le Mashado » de La Pêche demande une aide financière pour offrir une formation à leur équipe d'animation.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Demande à Loisir Sport Outaouais une subvention aux fins de permettre la formation intermunicipale d'animateurs de camps de jour de la MRC des Collines de l'Outaouais
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur du service de Sécurité incendie et Directeur général adjoint par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, la convention à intervenir avec Loisir Sport Outaouais et tous autres documents inhérents à ce dossier

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-098

**POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2009**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULE DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil adopte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance régulière du Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 11 mars 2009 et ce, tel que requis par l'article 65 du règlement portant le numéro 579-05.

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-099

**POUR ACCORDER UNE DÉLÉGATION DE
POUVOIR À LA MRC DES COLLINES-DE-
L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE PRÉVENTION D'ALGUES BLEU-VERT (PAPA)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 27 juin 2008, l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) dont la gestion relève du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme a pour objet d'aider les MRC à se doter d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques déficientes et susceptibles de constituer une source importante de prolifération d'algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible au programme du fait que plusieurs plans d'eau font partie de la liste des plans d'eau ciblés par le programme;

CONSIDÉRANT QU'aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées et à un relevé sanitaire dans le but de déterminer les actions à prendre pour corriger les installations déficientes qui constituent une source de prolifération d'algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de la conformité des installations individuelles de traitement des eaux usées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r. 8) relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme, la MRC doit convenir avec la Municipalité d'une entente afin de se faire confier cette responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 569 du Code municipal du Québec toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

09-04-099

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accorde, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, une délégation de pouvoir à la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre du programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA)
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur du service de Sécurité incendie et Directeur général adjoint par intérim, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents pertinents

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-100

**POUR AUTORISER MONSIEUR BENOIT GAGNON,
DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM,
À ASSISTER AU 41^E CONGRÈS ANNUEL DE
L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE
DU QUÉBEC – RIMOUSKI – DU 6 AU 9 JUIN 2009 –
DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 1 500 \$**

CONSIDÉRANT l'article 6.1 de la convention concernant les conditions de travail, avantages et bénéfices du personnel cadre intermédiaire de la Municipalité de Val-des-Monts stipulant que :

« Dans l'intérêt de la Municipalité, le cadre intermédiaire convient de participer à toutes les activités de développement, de formation et de perfectionnement relatif à sa fonction et approuvés au préalable par la Secrétaire-trésorière »

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec tiendra son 41^e congrès annuel à Rimouski du 6 au 9 juin 2009.

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise, sur l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie et directeur général adjoint par intérim, à assister au 41^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec devant avoir lieu du 6 au 9 juin 2009 à Rimouski
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour l'inscription de monsieur Benoit Gagnon, directeur du service de Sécurité incendie et directeur général adjoint par intérim, audit congrès
- ✓ Décrète une dépense au montant de 1 500 \$ afin de défrayer les coûts inhérents au frais de congrès et en autorise les paiements

09-04-100 Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-220-00-310	1 500 \$	Frais de déplacement / Congrès

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, demande le vote sur la résolution principale.

Ont voté POUR : Monsieur le conseiller André Renaud, madame la conseillère Margaret C. Carey, messieurs les conseillers Jules Dagenais et Bernard Mailhot.

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, désire enregistrer son vote. Il vote POUR.

POUR : 5
CONTRE : 0

Adoptée à la majorité.

09-04-101 **POUR ACCEPTER LA DÉMISSION –
MONSIEUR MICHEL VAILLANCOURT À TITRE
DE POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA
CASERNE NO 2**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Vaillancourt a transmis, au Directeur du service de Sécurité incendie, sa démission par courriel en date du 22 février 2009.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie et l'approbation de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, la démission de monsieur Michel Vaillancourt, à compter du 22 février 2009, à titre de pompier à temps partiel à la caserne no 2.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour effectuer les remplacements.

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-102 **POUR AUTORISER MONSIEUR PIERRE LAURIN, INSPECTEUR EN
ENVIRONNEMENT, À ASSISTER À UNE FORMATION SUR LA
PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES
INONDABLES – LES 20 ET 21 AVRIL 2009 AU LAC SAINTE-MARIE –
DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 600 \$ « TAXES INCLUSES »**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités du Québec offre une session de formation devant être tenue les 20 et 21 avril 2009, au Lac Sainte-Marie, sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

09-04-102

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser monsieur Pierre Laurin, inspecteur en Environnement, à assister à ladite formation.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ RENAUD
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Mandate, sur la recommandation du Directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme et de la Secrétaire-trésorière et Directrice générale, monsieur Pierre Laurin, inspecteur en Environnement, à assister à la session de formation sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui se tiendra le 20 et 21 avril 2009 au Lac Sainte-Marie
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à faire le nécessaire pour l'inscription de monsieur Pierre Laurin, inspecteur en Environnement, à ladite session de formation
- ✓ Décrète et autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale à s'approprier une somme ne devant pas dépasser 600 \$ « taxes incluses », laquelle somme servira à défrayer les coûts inhérents à ladite formation
- ✓ Les fonds à cet effet seront pris à même le poste budgétaire suivant : 02-610-00-454 - Formation

Son Honneur le Maire suppléant, monsieur Luc St-Jacques, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

09-04-103

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SESSION

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARGARET C. CAREY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Benoit Gagnon
Directeur du service de Sécurité
incendie et Directeur général adjoint
par intérim

Luc St-Jacques
Maire suppléant